

COMMISSION COMMUNALE D'ACCESSIBILITÉ

LUNDI 29/03/2021

Étaient présent-e-s :

Monsieur Arnaud SIMION, 1^{ER} Adjoint délégué aux Solidarités humaines, à l'Accompagnement à l'emploi, à la Santé et aux Relations avec le monde combattant
Madame Sabrina MARTIN, Conseillère municipale groupe Vivre mieux ensemble à Colomiers
Madame Marie DESPOUY, Association des Paralysés de France
Monsieur Bruno CORSINOS, Association Valentin Haüy
Mesdames Élisabeth CAMISULI et Lydie CANDEIAS, Association Iris
Madame Christine ISSON, Omnisport
Madame Évelyne GUILLOTEAU, Colomiers Accueil
Madame Nathalie GAUZIN, YMCA
Madame Céline LOURENCO, ALTÉAL
Madame Megan BOUREAU, Ergothérapeute
Monsieur Manuel ARIAS, Usager
Madame Sandrine BALZA, Usagère
Monsieur Serge CAPDEVILLE, Usager
Monsieur Antoine ESPONDA, Usager
Monsieur Marcel MAS-PAITRAULT, Usager
Monsieur Serge PERES, Usager
Monsieur Jean VILA, société SAGEC, Délégué du Cinéma « Le Grand Central »
Madame Marie VASSORT, Responsable du Cinéma
Madame Réjane BERTOLOTTI, Conductrice d'opérations Grands projets
Madame Ludivine AÏT-ALI, Mission handicap
Madame Magali ASPE, Assistante administrative

Étaient excusé-e-s :

Monsieur Claude SARRALIÉ, Conseiller délégué aux politiques inclusives
Madame Marie-Odile BERTRAND, Conseillère déléguée au Cadre de vie
Madame Valérie FRATELLI, Conseillère municipale groupe Osons une autre histoire pour Colomiers
Monsieur Jacques CHENEVAS, FNATH Grand Sud
Madame Chantal CHEVALIER, Espace Ages d'Or
Monsieur Bruno TERRINHA, Club d'Entreprises de l'Ouest Toulousain
Monsieur Joël VIGNAU, Colomiers Retraite Active

Monsieur Philippe HURTEAU, ASEI
Madame Magali MAROT, APEISHAT

Introduction

Monsieur SIMION remercie l'ensemble des participants de leur présence à cette 2^{ème} Commission Communale d'Accessibilité du mandat 2020-2026. Lors de la séance du 10 décembre dernier, dont l'objet était l'installation de cette Commission, un certain nombre d'engagements ont été pris. Notamment celle d'un rapport annuel qui sera présenté en Conseil Municipal, ou encore les visites qui ont été conséquentes en ce 1^{er} trimestre 2021, malgré des contraintes sanitaires limitantes.

Au budget prévisionnel ont été voté 1,8 millions d'euros sur le mandat pour accompagner l'accessibilité des installations ouvertes et établissements recevant du public.

Les actions d'inclusion ont fait l'objet d'un dossier spécial sur le Columérin pour mettre en perspective les engagements de la ville. De plus, ce Jeudi 25 mars, une journée était dédiée à l'insertion et à l'accompagnement vers l'emploi, des personnes en situation de handicap. Ce temps a permis d'échanger avec L'YMCA et l'ASEI (ESAT) sur leurs actions dans ce domaine.

ORDRE DU JOUR :

- I. Retour sur les visites et demandes qui nous ont été adressés,
- II. Point sur l'Agenda D'Accessibilité Programmé (AD'AP°
- III. Les actions et évènements en faveur de l'inclusion.

I. LES VISITES

Monsieur SIMION rappelle qu'il est important de se rendre sur site avant que les travaux débutent afin de partager l'expertise d'usage des membres de cette commission.

Trois visites ont été effectuées sur ce premier trimestre 2021, dans le respect des règles sanitaires en vigueur :

1. Les abords du Cinéma « Le Grand Central »,
2. L'allée du Roussillon : l'accès vers la Résidence Séniors en construction,
3. Le Grand Val d'Aran : la traversée du boulevard Charles De Gaulle

1. Le cinéma et ses abords :

La visite a eu lieu le 2 février dernier, en présence deux membres de la CCA, de Toulouse Métropole, des maitres d'œuvres, du 1^o adjoint au maire, d'agents municipaux et du délégué du cinéma. Le but était de parcourir les cheminements, la voirie qui mènent vers le nouveau cinéma.

Ouverture prévisionnelle du cinéma en Octobre 2021.



<https://www.ville-colomiers.fr/nos-projets/nouveau-cinema-le-central-203.html>

Monsieur VILA rappelle que l'objectif de la ville était de proposer une offre cinématographique plus importante. En 2017, un diagnostic a été établi afin de relever les besoins. Puis il poursuit par la présentation des plans de cette infrastructure.

Ce nouvel équipement écoresponsable, est construit en terre crue (mur).

Il sera composé de 5 salles, et 760 places. Les deux plus grandes salles sont équipées de 280 et 290 fauteuils dont l'accessibilité se fera par l'avant et par l'arrière, avec ascenseur.

Les Dispositifs inclusifs mis en place :

- L'audiodescription, avec une application sur smartphone permettant de rendre accessible les films aux malvoyants. Ce dispositif pourra ainsi se décliner dans toute les salles.
- Ciné-Ma Différence, dispositif ouvert à tous, permettant aux personnes présentant des troubles cognitifs d'assister aux séances, seuls ou avec leur proche. Ce dispositif a été mis en place il y environ 5 ans avec un groupe de bénévoles. La ville de Colomiers propose ce

dispositif, rejointe depuis peu par le cinéma de l'Union, avec qui la programmation est harmonisée. Un tarif réduit est appliqué à ces séances.

- Des séances sous titrées, comme elles existent déjà.

Monsieur PEREZ demande si les fauteuils, et plus précisément la dimension des accoudoirs, permettent un transfert aisé depuis un fauteuil roulant ?

Monsieur VILA fera une demande à l'architecte qui travaille sur ces questions. Aujourd'hui, les accoudoirs latéraux seront légèrement différents des autres accoudoirs.

Madame BALZA demande si la porte d'entrée est manuelle ? Si des places pour les accompagnants sont prévues aux côtés des place PMR ? Si les programmes papiers sont prévus d'être traduit en FALC ?

Madame ISSON complète la demande de Monsieur Perez, quant au transfert du fauteuil roulant vers un fauteuil ordinaire, et précise qu'il faut prévoir une place suffisante pour pouvoir faire la bascule du fauteuil vers celui du cinéma. Concernant la demande pour la porte d'entrée, un bouton poussoir permet l'ouverture de la porte d'entrée, dans certains pays. Madame ISSON va se mettre en contact avec l'entreprise canadienne pour voir si leur système peut être adapté sur le secteur local.

Monsieur SIMION précise que la traduction en FALC devra faire l'objet d'une réflexion pour tous les documents relevant du service public. Des précisions sur ces portes d'entrée automatisées sont demandées aux membres de la commission qui en ont connaissance.

Monsieur VILA précise que de chaque côté des places PMR, il y a des places « ordinaires »

Monsieur CORCINOS indique qu'il a visionné une vidéo du cinéma sur Facebook dans laquelle la couleur du plafond est rouge. Il demande si la couleur sera celle-ci, car pour un malvoyant le contraste est inapproprié.

Monsieur ARIAS précise que l'application « TWAVOX » est idéale pour ceux qui possèdent un smartphone car le taux de couverture est important.

Monsieur VILA explique la possibilité de mettre à disposition des smartphones pour les malvoyants qui n'en serait pas équipés, afin qu'il puisse bénéficier de l'audiodescription.

LES ABORDS DU CINEMA :



- Création d'un giratoire, côté PICARD,
- Création d'un arrêt de bus devant l'entrée du cinéma : Tisséo Ligne 32,
- Concernant le muret, relevé comme dangereux : S'il fait plus de 40 cm de hauteur, une main courante sera positionnée conformément à la charte Accessibilité de Toulouse Métropole.
- Dans le parking de 48 places à l'arrière du Cinéma, 4 seront des stationnements réservés.

Monsieur CORCINOS relève l'amplitude horaire du passage des transports en commun sur Colomiers, notamment celle de la ligne 32, qui lui paraît peu approprié quant aux horaires du cinéma. La ligne 21 a une amplitude horaire plus étendue, néanmoins l'accessibilité depuis l'arrêt de bus est à reprendre (ressaut, traversée piétonne, ...)

Par ailleurs, et suite aux sollicitations, des visites de site seront organisées pour les agents et usagers du foyer de vie de l'YMCA, et pour les bénévoles de CINE-MA DIFFERENCE.

Monsieur CAPDEVILLE, présent à la visite, demande pourquoi la visite n'allait pas jusqu'au le Boulevard Eugène MONTEL, et lui paraît alors incomplète.

Monsieur SIMION fait savoir que cette remarque sera prise en compte pour des visites plus complètes dans l'avenir.

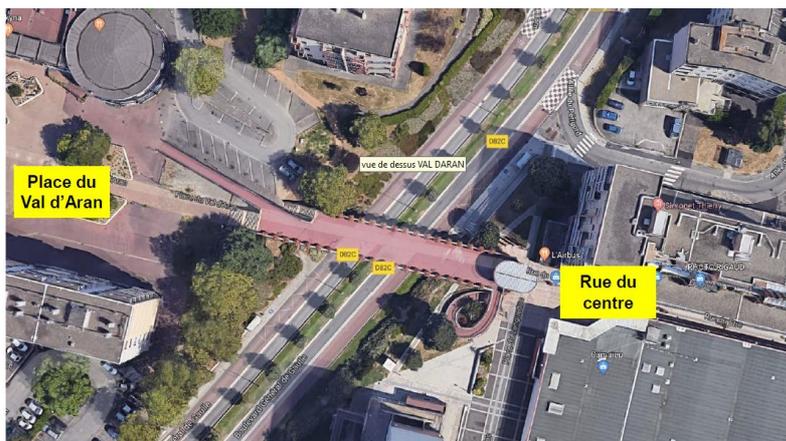
Madame BALZA demande ce qui est prévu concernant la passerelle?

Madame AIT-ALI précise qu'elle ne fait pas partie du périmètre d'action réhabilité par Toulouse Métropole. Il n'est pas prévu de destruction mais intégrera une étude de réhabilitation dans le futur.

Monsieur ARIAS explique qu'une question sur l'implantation de bancs a été posée à la visite du site. Aujourd'hui, Toulouse Métropole est davantage sollicité pour retirer ces bancs, vu comme nuisible par les riverains

Monsieur SIMION relève néanmoins que ces installations des éléments permettant aux citoyens de se reposer. Nous allons voir comment cela évolue, comment le quartier vit. A terme, si besoin, des bancs seront demandés.

3. Le Grand Val d'Aran : la traversée du Boulevard Charles de Gaulle



<https://www.ville-colomiers.fr/nos-projets/renovation-urbaine-du-val-d-aran-511.html>

- Destruction de la passerelle pour ouvrir la place du Val d'Aran sur le Plein Centre,
- Les revêtements de sol lisses seront privilégiés,
- La rampe d'accès PMR (Personnes à mobilité réduite) : les préconisations lors de la visite (angles arrondis et assouplissement de virage) sont à l'étude.
- Les pas d'ânes ainsi que les rampes latérales, les barrières en U ont été demandées en lieu et place des potelets, tout en faisant attention à la distance nécessaire pour le passage du fauteuil motorisé. La main courante centrale apparue comme pertinente est à l'étude auprès des maîtres d'œuvres.
- Pour la traversée piétonne :
 - Les contrastes de la traversée piétonne seront accentués,
 - Les feux de signalisation ont été relatés comme superflus à Toulouse Métropole. Néanmoins les arbustes sur le terre-plein central sont à proscrire pour la visibilité de la traversée piétonne.

Ces remarques et réflexions ont été portées lors de la visite avec Madame DELAIRE, chargée de mission Renouvellement urbain. Ces éléments ont été transmis à Toulouse Métropole pour alimenter les temps de travail avec les techniciens.

Madame ISSON préconise que les contrastes et les matériaux adaptés soient bien étudiés.

Madame BERTOLOTTI a fait remonter cette information à Madame DELAIRE.

4. Retours de vos messages :

- 2 allée d'Occitanie : repositionnement des potelets. Madame AIT-ALI en informera l'utilisateur qui en a fait la demande et qui était excusée de la réunion,

- Les grands travaux de voirie à venir :
 - La Rue GILET,
 - Le Chemin du LOUDET,
 - Le giratoire GRYNFOGEL,
 - Le PIQUEMIL,
 - La Rue des SPORTS,
 - L'Allée de NAUROUZE, avec l'installation de la ligne de métro.

- Les parkings :
 - Au parking du Quercy :
 - Parking du Périgord,
 - Parking du Rouergue :
 - Parking du Lauragais

Les besoins d'accessibilité dans ces parkings :

- ✓ Déplacement des places PMR en rez-de-chaussée, sauf au Lauragais qui est en sous-sol et qui fait l'objet d'une réattribution globale des places inclusives,
- ✓ Installation de bornes de recharge accessibles,
- ✓ Installation de signalétiques inclusives,
- ✓ Réhabilitation de l'éclairage (à 20 lux),
- ✓ Réhabilitation des ascenseurs,
- ✓ Reprise des cheminements et des huisseries.

Madame ISSON demande à ce que la longueur des places soit retravaillée. En effet, nous voyons de plus en plus de personnes en fauteuil électrique qui circulent en van. Il est nécessaire qu'elles puissent se garer sans difficulté, comme aux États-Unis, avec les places « van accessible ».

Monsieur SIMION demande que des précisions concernant ces préconisations lui soient transmises.

II. AD'AP : AGENDA D'ACCESSIBILITE PROGRAMMEE

Monsieur SIMION liste les ERP-IOP attestant de l'accessibilité et ceux en cours. Cet agenda sur le territoire columérin se déroule sur 9 ans, depuis 2016.

<u>Des ERP - IOP attestant de l'accessibilité</u>	<u>Des ERP - IOP en cours</u>
<ul style="list-style-type: none">• Le C.M.P,• Le C.C.A.S,• La Mijoteuse,• L'espace Macabiau,• La Maison de l'Economie,• La Maison citoyenne de la Naspe et le restaurant de la solidarité,• L'aire de jeux de la Naspe,• La Maison citoyenne du Seycheron,• L'aire multi-Accueil du Parc,• L'aire de jeux du Parc,• Le Parc du Perget• L'école élémentaire Lamartine,• La salle Gascogne.	<ul style="list-style-type: none">• Le Cimetière ancien du Village,• Le stade Michel BENDICHOU• Le boulodrome,• Le Hall Comminges,• Le Parc Duroch,• Le square des Marots,• L'église Sainte-Radegonde,• La potinière,• Local Parentèle,• La Salle de danse,• L'espace Ages d'Or,• La Maison citoyenne du Val d'Aran• L'aire multi-accueil des Pyrénées• L'école maternelle Marie-Curie• Le Commissariat

Madame BERTOLOTTI donne des précisions concernant les aménagements suivants :

- LE PARC DU PERGET : La topographie du terrain, le caractère d' « espace boisé classé », ne nous permet pas d'installer des cheminements enrobés, ou encore un éclairage à 20 lux. Les normes d'accessibilités doivent alors s'articuler la réglementation environnementale. La mise en accessibilité a concerné le plus grand périmètre possible en fonction des restrictions réglementaires et environnementales (périmètre parking, sanitaire, espace de pique-nique), en concertation avec la commission précédente, et le comité de quartier du Pigeonnier.
- LE PARC DUROCH : les aménagements de mise en accessibilité ont concerné les abords du bâtiment Potinière ainsi que l'aire de jeux. L'aménagement la Rue Gilet, à l'étude côté Toulouse Métropole, permettra d'enrichir cette opération et de travailler la cohérence d'ensemble
- LE SQUARE DES MAROTS : aménagements en cours, en lien avec la construction de l'Ecole Simone VEIL, ouverture en sept. 2021.
- L'EGLISE SAINT-RADEGONDE : la rampe menant à l'autel va être refaite car elle n'est pas conforme. Une rampe réglementaire sera mise en œuvre en plus d'autres prestations pour la mise en accessibilité, accompagnées d'interventions liées à la sécurité incendie.

Mme BALZA nous fait part d'un aménagement fort opportun à GAGNAC-sur-MER.

Monsieur SIMION lui demande si elle peut nous communiquer les références afin que nous puissions nous en inspirer sur notre territoire.

Monsieur PEREZ, félicite la Municipalité du travail entrepris pour faciliter l'accès des différents équipements aux personnes en situation de handicap. Toutefois, il souhaite nous sensibiliser sur 2 équipements dont des améliorations seraient nécessaires :

- Le stade de rugby Michel BENDICHOU : regret que l'ascenseur soit en fonction uniquement pour les matchs l'équipe 1.
- L'Espace Nautique Jean VAUCHERE : pas assez de place PMR. Les établissements médico-sociaux y viennent nombreux et « monopolisent » ces places.

Madame BERTOLOTTI travaille sur un plan de repérage des espaces et bâtiments accessibles du stade et qui sera positionné à l'entrée. Ainsi elle se fera le relais sur la mise en fonction de cet ascenseur.

La Municipalité se rapprochera de Toulouse Métropole pour demander l'ajout de places PMR.

LES PERSPECTIVES DE L'AD'AP :

Les ERP-IOP de la dernière tranche 2022-2024 seront traités de manière thématique. L'intérêt est d'une part de prioriser ces installations-établissements mais aussi de procéder aux travaux par opportunité, comme par exemple lors des rénovations urbaines :

- Les installations sportives,
- Les établissements culturels,
- Les structures petite enfance, enfance
- Les espaces verts,
- Les établissements sociaux,
- Les lieux d'accueil grand public, comme l'Hôtel de Ville.

Au-delà du diagnostic de 2015, d'autres établissements font ou ont fait l'objet de travaux intégrant la mise en accessibilité, comme par exemple la banque d'accueil de l'Espace Nautique Jean VAUCHERE ; ou encore la future maison de la transition écologique.

Madame AIT-ALI explique que la mise en accessibilité des ERP-IOP ne peut se restreindre à cet agenda. En effet, de nouveaux services publics voient le jour et s'installent dans des bâtiments non diagnostiqués, comme la maison de la transition écologique (ancienne maison du garde barrière), d'autres établissements ne font plus l'objet d'accueil du public (hangar Escouboue), ou encore la vente de certains ERP (Colonie de vacances de Belcaire). Cet agenda est alors utilisé comme un programme, un point de départ mais il ne peut être figé dans le temps et la nature des travaux comme ils ont été diagnostiqués en 2015. En effet, le patrimoine communal, répondant aux besoins de la population actuelle, est mouvant et demande une adaptation dans le temps.

III. LES ACTIONS D'INCLUSION

L'accessibilité téléphonique	Les rencontres Ville & Handicap (Du 15 au 28 novembre 2021)
<p>Nous sommes en phase de déploiement. Aujourd'hui nous essayons de poser des dates de formation, en lien avec les contraintes sanitaires.</p>	<p>Cette année, nous déclinons ces rencontres selon 3 axes :</p> <ul style="list-style-type: none">• <i>L'accompagnement des familles,</i>• <i>Le soutien aux professionnels,</i>• <i>Des actions de sensibilisation.</i> <p>➤ Nous sommes preneurs de votre collaboration quant à la construction de ces rencontres Villes et handicap. N'hésitez pas à nous faire part de votre implication via le mail : handicap@mairie-colomiers.fr</p>

Madame Camisuli, en tant que membre de l'association IRIS, souhaite qu'un partenariat soit étudié afin de former les agents d'accueil au langage des signes.

Madame ASPE explique que dans le cadre des missions des agents d'accueil, une formation sur le langage des signes a été proposée par le CNFPT, mais elle est très peu suivie par les agents qui sont mobiles au sein de la collectivité.

Mme AIT-ALI précise que la plateforme d'accessibilité Téléphonique ELIOZ permet de répondre à cette difficulté d'accueil pour les personnes sourdes et malentendantes.

IV. VOS REMARQUES :

Monsieur CORCINOS souhaite porter deux points à la connaissance des techniciennes Mesdames BERTOLOTTI et AIT-ALI :

- Les passages piétons sur la place de la BASCULE : le contraste du blanc sur l'enrobé est très usé, il mériterait une réfaction.
- Le trottoir de la salle GASCOGNE vers le nouveau cinéma « Le Grand Central » : le revêtement a été soulevé par les racines des arbres, une réhabilitation est également à prévoir. En parallèle, la temporalité quant au passage des bus devrait également être revues.

Madame AIT-ALI, précise qu'elle se fera le relais auprès des services compétents, que sont Toulouse Métropole pour la voirie et Tisséo, pour les transports en commun.

Perspectives de travail de la CCA :

Mise en place de groupe de travail pour :

- Le Grand Val d'Aran, en lien avec le Service Urbanisme et Toulouse Métropole, dans une dynamique de comité de suivi ;
- Les autres visites AD'AP, comité de suivi également ;
- Les rencontres Ville & Handicap, création d'une équipe projet
- Création d'un cahier des charges accessibilité à Colomiers : développer un référentiel de « bonnes pratiques » qui pourraient s'appliquer à toutes les opérations, et être joint aux pièces des marchés comme des incontournables à respecter et à mettre en œuvre. Ce groupe s'apparenterait davantage à la dynamique de groupe projet.

Monsieur SIMION propose de fixer la date de la prochaine CCA en Juin 2021 à 18h.

Il remercie tous les participants et clôture la séance à 20h30.